



Paris, le 23 juin 2010

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Tempête Xynthia : validation des aides exceptionnelles aux agriculteurs par la Commission européenne**

Bruno LE MAIRE se réjouit de la validation par la Commission européenne des mesures exceptionnelles pour les agriculteurs, touchés par la tempête Xynthia qu'il avait annoncées le 3 mars dernier et remercie Dacian CIOLOS, commissaire européen à l'agriculture et au développement rural, pour la disponibilité de ses services.

Du fait de la persistance du sel après le retrait de la mer, ces inondations ont occasionné des dégradations importantes des sols et réduisent temporairement leur potentiel de production. Afin d'aider les agriculteurs à faire face à ces difficultés, il est prévu :

- une participation aux dépenses relatives à l'apport de gypse sur les surfaces agricoles inondées afin de favoriser l'élimination du sel dans le sol,
- une compensation partielle de la perte de potentiel de production des sols inondés.

Comme s'y était engagé Bruno LE MAIRE lors de son troisième déplacement en Charente-Maritime et en Vendée le 4 juin dernier, les premiers paiements pour les aides relatives à la perte de potentiel de production des sols inondés, correspondant à un montant de l'ordre de 13 M€, interviendront début juillet. Le paiement des aides relatives au gypage, d'un montant global estimé à ce jour à 14 M€, pourra intervenir à compter de la fin de l'été après la période de réalisation des travaux d'épandage du gypse.

Ces aides exceptionnelles viennent en complément de celles mises en œuvre au titre du Fonds National de Garantie des Calamités Agricoles. Dans ce cadre, suite à la réunion du 22 avril 2010 du Comité national d'assurance en agriculture, un premier montant d'indemnisation de près de 3 M€ avait été mis à disposition des départements concernés et a permis le versement d'une première avance aux agriculteurs touchés par les conséquences de la tempête Xynthia.

Parallèlement, l'octroi d'allègement des charges financières (3 M€) et la prise en charges de cotisations sociales (2,5 M€), pour lesquels le versement des aides a déjà démarré, apporteront un soutien complémentaire à la trésorerie des exploitations agricoles.

Conformément aux engagements du Président de la République, la mise en œuvre couplée de ces dispositifs permet ainsi à l'ensemble des filières agricoles de bénéficier du soutien de l'Etat à faire face aux conséquences de la tempête Xynthia.

---

Contacts presse

**Service de presse de Bruno Le Maire** - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 40 39 ; [cab-presse.agripeche@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agripeche@agriculture.gouv.fr)  
**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11